

SAINT-CÉZAIRE

L'opération Aroma'tri s'étend aux entreprises de la zone industrielle

Lancée il y a deux ans par le syndicat professionnel des fabricants de produits aromatiques (Prodarom), la consultation sur la mutualisation du tri porte aujourd'hui ses fruits. Après la mise en place d'une première tournée de ramassage des palettes pour les entreprises du secteur à Grasse en 2012, Prodarom remet ça. Aujourd'hui, ce sont près d'une quinzaine d'entreprises qui profitent de cette mutualisation. Grande nouveauté : une collecte a été lancée dans les communes aux alentours et notamment dans la zone industrielle de Saint-Cézaire. « Avant, il fallait payer pour se faire enlever ces déchets. Aujourd'hui, ça ne coûte plus rien à l'entreprise et les palettes sont recyclées », se félicite Sylvie Pujas, chargée des questions environnementales au sein de l'entreprise d'arômes SFA basée à Saint-Cézaire.

GRASSE 10

+



Lors de sa tournée, l'entreprise de recyclage AMR rend visite à plusieurs sociétés.

(Photo Fab. P.)

« Deux grosses entreprises, Mane et Robertet, ont rejoint le dispositif. Cela a permis d'avoir un volume de palette assez important pour négocier les prix », explique Marie-Thérèse

Costa chargée de mission pour Prodarom. « Si bien que la société chargée de collecter ces déchets a embauché deux personnes ».

Cartons, emballages, tous sont traités de la même façon. « Nous réfléchissons également à mettre une collecte pour les déchets dangereux ou emballages souillés », précise Marie-Thérèse Costa.

FAB.P.